

DELIBERATION CA0101-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 15 octobre 2019.

Objet de la délibération : Budget rectificatif 2019

Le Conseil d'administration réuni le 24 octobre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 879 dont 1 481 ETPT sous plafond Etat et 398 ETPT hors plafond Etat
- 161 404 793 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 128 330 048 € personnel
 - 26 845 090 € fonctionnement
 - 6 229 655 € investissement
- 160 607 922 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 128 330 048 € personnel
 - 26 597 876 € fonctionnement
 - 5 679 998 € investissement
- 158 533 329 € de prévisions de recettes (RE)
- - 2 074 593 € de solde budgétaire

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 31 octobre 2019

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 2 086 646 € de variation de trésorerie
- - 459 012 € de résultat patrimonial
- 1 102 871 € de capacité d'autofinancement
- - 1 509 750 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles ont été adoptés à la majorité avec 23 voix pour et 1 abstention.

Fait à Angers le 24 Octobre 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN



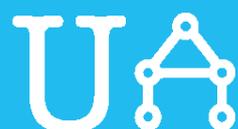
La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 31 octobre 2019



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

BUDGET RECTIFICATIF
N°1/ 2019



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 OCTOBRE 2019



Le budget rectificatif de l'exercice 2019 présenté, correspond à la prise en compte, d'éléments inconnus au moment de l'élaboration du budget initial tant en dépenses qu'en recettes.

Il vise à actualiser la dotation du ministère et les effets de la comptabilisation de la CVEC, à reprogrammer un certain nombre d'opérations pluriannuelles de pédagogie et recherche, à ajuster les dépenses des projets structurants de l'établissement et développe les besoins supplémentaires de masse salariale.

Il en résulte une augmentation des AE et CP en masse salariale de 970 000 €, une baisse des AE en fonctionnement minime (reprogrammation des conventions de recherche compensée en grande partie par des engagements pluriannuels de marchés non prévus en BI), une baisse très significative des CP à hauteur de 1 424 000 € (les marchés engagés en AE feront l'objet de décaissements les années futures et la reprogrammation des conventions de recherche fait diminuer le besoin de CP).

Quant aux investissements récurrents et structurants les AE et CP sont réduits considérablement du fait de reports d'opérations (UFR, DPI, CPER), dans le temps, principalement, pour un montant de 5 722 000 € d'AE et de 3 527 000 € de CP.

En conséquence, le présent budget rectificatif de l'exercice 2019 diminue le budget initial de - 4 898 096 € en autorisations d'engagements, de - 3 981 238 € en crédits de paiements mais l'augmente de + 2 710 902 € en recettes.

Le nouveau solde budgétaire s'établit à - 2 074 593 €, à rapprocher de celui du budget initial d'un montant de - 8 766 733 €.

II- Les emplois

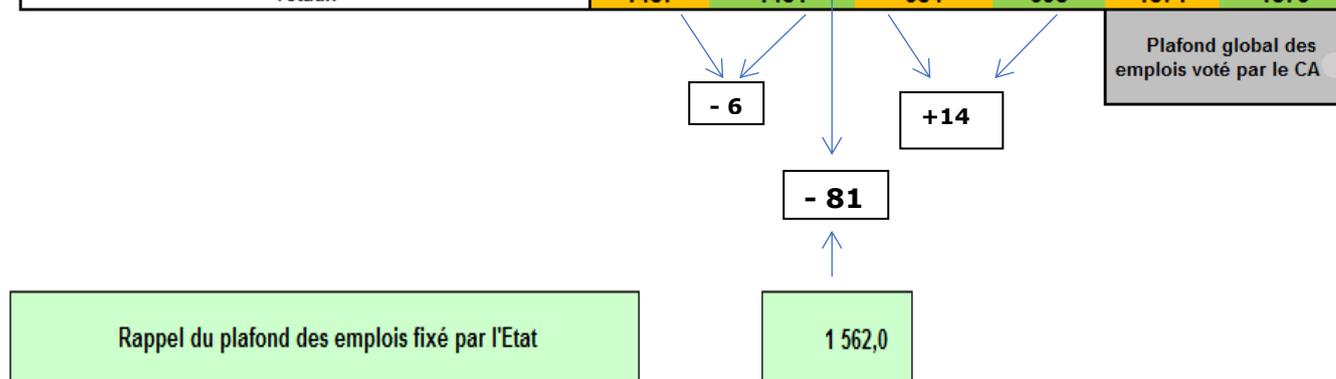
Tableau 1 : autorisations d'emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT¹) et en Equivalent Temps Plein (ETP²). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

¹ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.

²ETP : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée.

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		GLOBAL	
			BPI 2019	BR 2019	BPI 2019	BR 2019	BI 2019	BR 2019
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	725	722			725	722
		CDI	1	1	7	7	8	8
	Non permanents	CDD	221	218	126	130	347	348
S/total EC			947	941	133	137	1080	1078
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	513	514			513	514
		CDI			92	96	92	96
	Non permanents	CDD	27	26	159	165	186	191
S/total Biatss			540	540	251	261	791	801
Totaux			1487	1481	384	398	1871	1879



Une augmentation globale de 8 ETPT est constatée entre le BPI et le BR, s'expliquant par une croissance de 14 ETPT sur Budget Propre et une réduction de 6 ETPT sur Budget Etat.

Le plafond Etat diminue de 6 ETPT et s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : le nombre d'ETPT est conforme en BR aux estimations réalisées lors du BPI, mais la répartition A/B/C évolue en fonction des promotions constatées (3 promotions de C en B ; 3 promotions de B en A) ;
- Enseignants : -6 ETPT relatifs à divers ajustements dont - 2 ETPT en MCF (2 postes prévus en MCF et occupés par des ATER), - 2 ETPT sur la population PRAG/PRCE (mutation, détachement) et - 2 ETPT ASM.

Le plafond propre augmente de 14 ETPT ce qui s'explique par les éléments principaux suivants:

- BIATSS : +10 ETPT liés principalement aux recrutements de la campagne d'emplois 2020 et au recours à des suppléances plus important que les prévisions ;
- Enseignants : +4 ETPT s'expliquant par une croissance de l'activité recherche (doctorants, post-doctorants).

II- Les grands équilibres budgétaires 2019 actualisés des données du budget rectificatif 1(BR1)

Evolutions par rapport au budget initial voté par le Conseil d'administration en mode GBCP et en droits constatés

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2 ; 4 et 6.

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

- Le classement des dépenses par nature (masse salariale, fonctionnement et investissement) en distinguant les montants en AE et en CP ;
- Le classement des recettes en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

Le rapprochement des colonnes (CP et recettes) permet de déterminer le solde budgétaire³.

Les recettes

La **fluctuation des recettes budgétaires** entre le BPI et le BR1 s'élève à **+ 2 710 902 €** au global mais présente des variations significatives en fonction des origines des recettes et des opérations.

- La notification de la **subvention de charge de service public** du mois de septembre 2019 s'établit à 125 160 771€.
La correction de l'inscription en BPI des 450 000 € de compensation de GVT, des 200 000 € TEPA et des 345 000 € dévolus aux travaux de l'IUT sont à mettre en regard de dotations supplémentaires attendues en fin d'année, actions spécifiques récurrentes, crédits « places supplémentaires loi ORE », « crédits REBOND », pour un montant total de 258 708 €, ce qui fixe raisonnablement la prévision de réalisation à 125 419 471 € soit **- 464 495 €** par rapport au BPI (125 883 966 €).
- La notification de **la CVEC 2019** d'un montant de 1 419 187 € est à comparer à la prévision de 867 976 €.
Il est résulte une inscription en BR de **+ 951 211 €** (différentiel + les 50% prévisionnels 2019/2020).
- L'augmentation très significative des **recettes des UFR de + 731 327 €** est à rapprocher des décalages entre années de facturation et de paiement des formations en apprentissage (270 000 €), de sous-estimation des contrats de professionnalisation (57 800 €) et de prestations d'enseignement (70 000 €), du financement d'un chef de projet du service sanitaire soit + 97 000 € ARS, d'une université d'été non prévue (60 000 €), de décalage dans le remboursement d'achat subventionnés (simulateur Santé pour 75 000 €) et 100 000 € de financements non programmés répartis sur l'ensemble des entités.
- Les recettes significatives **en central** représentent **+ 950 000 €** dont + 240 000 € de « plaques UBL » pour lesquelles nous prévoyons des conventions de reversement dans le cadre de la dissolution de l'UBL au 1^{er} janvier 2020, 345 000 € de subvention Etat pour l'aménagement de l'IUT et + 215 000 € pour le premier versement relatif aux CPER « infrastructures collaboratives », des réajustements sur conventions pluriannuelles (mobilité ERASMUS +220 500 € et processus DARE + 90 000 €).

³ Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

A noter que la recette attendue de 200 000 € de DELL, relative au préjudice encouru par l'UA suite à une avarie, est reprogrammée pour 2020 (négociations en cours).

- Concernant **la recherche**, les **- 352 220 €** résultent des effets combinés du décalage des versements REGION en 2020 (temps d'analyse des justificatifs à la région, - 860 000 €), d'une sous-estimation des recettes liées à la valorisation (+500 000 €), du décalage des versements FEDER (- 400 000 €, décalage de justification en année n+1 et intégration d'un justificatif reçu en n-1), de + 300 000 € (d'autres subventions, fondation, recherche médical) et +150 000 € de financement état (cofinancement thèse + versement complémentaire CPER).

Pour finir, concernant **les recettes fléchées : +894 264€**

- + 500 000€ de ressources attendues de la REGION du RFI Tourisme en 2018, qui ont finalement été encaissés en 2019.
- + 403 000€ de recettes FEDER du RFI Végétal sont attendus en relation avec des dépenses qui seront finalement justifiées en 2019.
- Les recettes liées au projet **THELEME** sont conformes et génèrent peu de reste à payer. La convention qui nous lie avec l'ANR prévoit des versements annuels, la convention de reversement en faveur de Le Mans Université est calée sur ce principe.

Suite au BR1, les **AE** s'évaluent désormais à **161 404 793 €**. Corrélativement, les **CP** se chiffrent à présent à **160 607 922 €**, soit une baisse de **- 4 898 096 €** pour les AE et de **- 3 981 238 €** pour les CP.

Néanmoins, il convient de noter que la situation est différente suivant les enveloppes et le type d'opérations concernées.

Ainsi nous observons un nouveau besoin d'AE/CP s'agissant du personnel, une baisse significative des enveloppes de fonctionnement en CP et une diminution significative des AE/CP pour l'investissement.

Enveloppe personnel

Le principal poste de dépenses demeure **la masse salariale** qui représente **79,51 % des AE, 79,90 % des CP** de l'Université et **76,96 % des charges**. Le présent BR modifie le volume des **AE et CP** dédiés à la masse salariale à hauteur de + 969 788 € et s'explique par :

- **Hausse de la population Biatss contractuels** : la campagne d'emplois contractuels 2020, anticipée pour partie sur 2019, ainsi que le recours significatif à des suppléances depuis le début de l'année 2019 génère une croissance de la masse salariale de 315k€ ;
- **Croissance de l'activité Recherche** (budget propre) : les estimations et projections de fin d'année, combinées aux contrats déjà conclus et recrutements effectués, conduit à une augmentation de la MS de 315k€ ;
- **Heures complémentaires et vacances**: les projections de fin d'année, réalisées à fin septembre par les composantes, font apparaître une augmentation potentielle de 160k€ ;
- **Rappels 2018** : des régularisations diverses (PRES , indices...) supérieures aux hypothèses budgétaires ont un impact de 288k€ sur la masse salariale 2019 ;
- **Enseignants Titulaires** : baisse de 125K€ suite aux départs en détachements, disponibilités et mutations de certains enseignants titulaires remplacés par des contractuels ;

- **TPP (transferts primes points)** : une sous-estimation au moment de la préparation budgétaire du coût de la TPP 2019 est constatée à hauteur de 145k€ ;
- **Compléments de rémunération** : les compléments de rémunération ont été sous-budgétés à hauteur de 70k€ ;
- **GIPA** : une économie substantielle de 80k€ a été réalisée sur la GIPA en raison de la revalorisation des grilles dans le cadre de la PPCR ;
- **PAMSU** : la rémunération 2019 des praticiens agréés-maîtres de stages des universités s'avère moins importante que celle estimée lors de la construction budgétaire pour 150k€.

La **Masse salariale** suite au budget rectificatif s'établit donc à **128 330 048 €**.

AE et CP enveloppe fonctionnement

Avec **26 845 090 €**, les **AE** relevant de l'enveloppe de **fonctionnement** restent stables mais le besoin de **CP** baisse très significativement de **- 1 424 246 €** et ce qui est imputable principalement à la Recherche et aux RFI.

Il est à noter tout de même que la faible **variation des AE** est liée à des phénomènes de compensation:

- **Besoin de + 1 510 000 €** pour couvrir des engagements pluriannuels suite à la passation de marchés (marché de nettoyage, marché de maintenance CVC) sans incidence en CP ;
- Concernant la **Recherche** : **- 1 000 000 €** d'AE/CP d'ajustement au regard de l'exécution en 2018 à la même époque et de la projection à fin d'année ;
- **+135 000 €** de besoin d'AE sur recettes complémentaires des **UFR** ;
- **- 463 000 €** de sous consommation dans le **secteur immobilier** : relatifs à des opérations différées (déconstruction préfabriqué IUT pour 65 000€, déménagement de la chaufferie IUT pour 100 000 €, 175 000€ intracting repoussé et d'une dépense erronée en prévision d'imputation) ;
- Les **+ 220 000€** de reversement « **plaques UBL** » ;
- S'agissant des projets fléchés : **Thélème faible variation** tant en AE qu'en CP.
- 543 416 € sur les **RFI** sont liés à des reports, des annulations ou des requalifications d'actions (- 60 000 € campus gastronomie reportés à 2020 et 2021, -100 000 € d'appels à projets abandonnés pour Lumomat, - 148 000 € pour le VEGETAL en surestimation, - 200 000 € d'actions qui n'ont finalement pas fait l'objet de conventions de reversement pour l'électronique).

Quant aux **CP**, la baisse significative de **- 1 424 246 €** est à rapprocher des éléments permettant le paiement des AE supplémentaires et des réductions d'AE à l'exception des besoins liés à l'engagement des marchés (portée pluriannuelle) qui ne mobilise pas de CP.

AE et CP enveloppe investissement

Les **- 5 722 123 €** de variation d'**AE** et de **- 3 526 780 € de CP** d'investissement sont liés aux reports des opérations structurantes, à la reprogrammation d'opérations pluriannuelles et à un besoin surestimé.

- - **867 963 € d'AE/CP : projets structurants** qui relèvent soit d'une maîtrise d'ouvrage UFR ou DPI pour lesquels il y a eu une redéfinition du projet (l'électrification des amphithéâtres des UFR de sciences, de lettres et de Polytech doit être revue dans un esprit de massification des achats ; réflexion menée sur la valorisation du bâti et l'opportunité des travaux à effectuer, rénovation d'amphithéâtre par exemple), un report d'opération au regard du plan de charge des services (Parcours santé par exemple) ou soumise à l'approbation d'autre partenaire (mairie par exemple), un engagement partiel (étude réalisée pour la reconfiguration de locaux en de l'UFR de droit avec des travaux qui seront réalisés en 2019). Ces projets seront donc reprogrammés au BPI 2020, l'impératif étant de prioriser les projets pour lesquels un cofinancement est engagé.
- - **3 935 680 € de retrait d'engagements** sur les **opérations du CPER**, principalement sur l'opération rénovation de l'UFR lettres (maitre d'œuvre), le résultat du concours sera connu en 2020 et sur le projet « extension Passerelle » pour lequel des compléments d'instruction (permis de construire) ont été demandés par la préfecture (retard pour notification marché).
- - **389 000 € de réajustement d'AE/CP** sur des opérations récurrentes portées par la DPI, sur des opérations reportées du fait du plan de charge (sécurisation accès toiture, ascenseur accessibilité à l'UFR sciences) et - 280 000 € d'AE/CP pour la Direction du Numérique.
- - **300 000 € d'AE/CP** prévus sur des conventions de recherche : les achats prévus pour la fin de l'année sont connus. La réduction des 300 000 € correspond à une prévision trop optimiste.

Solde budgétaire

Au regard de ce tableau, on obtient un **solde budgétaire négatif** qui s'élève à **- 2 074 593 €** en augmentation de 6 692 140 € par rapport au BPI 2019.

Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;
- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;
- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2019 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il tient compte pour l'université d'Angers du solde budgétaire, des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité, TVA et compte d'imputation provisoire) et de l'impact de la trésorerie fléchée.

Nous obtenons une variation de trésorerie de **- 2 086 646 €**.

Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2019 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de dépenses de masse salariale et de fonctionnement ainsi que les recettes correspondantes.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab.2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2019 mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques).

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'AutoFinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations de dépenses/recettes prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Compte de résultat prévisionnel

Avec un **résultat prévisionnel de - 459 012 €**, le BR1 augmente de manière relative le résultat voté lors du BPI 2018 (- 549 096 €).

Les charges

Comparées au BPI 2019, les dépenses de **fonctionnement** sont en **diminution de - 1 356 166 €**. S'agissant des charges d'engagements annuels, les justifications sont à rapprocher de celles des CP.

Les produits

En **diminution de - 300 294 €** par rapport au BPI 2019, ils concernent principalement l'effet cumulé de projets subventionnés (RFI/THELEME/RECHERCHE) pour lesquels les charges diminuent, du titrage de la CVEC, de la rectification de la prévision de la CSP, des produits supplémentaires des UFR.

La capacité d'Autofinancement (CAF)

La CAF s'élève donc à **+1 102 871 €**.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Suite au BR1, **5 679 998 €** sont prévus **en dépenses d'investissement**. Ce montant est diminué de - 3 526 780 € par rapport au BPI.

Au niveau des **ressources**, celles-ci s'élèvent à 3 067 377 € auxquelles il convient de rajouter la CAF de 1 102 871 €. Au total, l'Université peut bénéficier de + **4 170 248 €** de ressources pour réaliser sa politique d'investissement.

Enfin, le montants des investissements étant supérieur au montant des ressources afférentes, **un prélèvement de 1 509 750 € au fond de roulement** est prévu afin de réaliser l'équilibre budgétaire.

Pour mémoire le BPI annonçait un prélèvement de 3 550 855 €.

III- Les opérations pluriannuelles

Tableau 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépense (masse salariale, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées et ceux prévus sur l'exercice 2019.

Le tableau intègre :

- L'exécution 2018 conformément au compte financier (lors de la construction du BPI 2019, nous effectuons une estimation d'exécution).
- Les nouveaux projets 2019 non connus au moment de l'élaboration budgétaire.
- La reprogrammation des projets sur la base de l'exécution 2018 et la nouvelle projection actualisée pour 2019.

Concernant les projets structurants relevant du périmètre de la Direction du Patrimoine Immobilier : Il restera 16 084 032 € à engager sur les 24 539 239 € soit 65 % des AE. Cet écart devrait être réduit considérablement en 2020 du fait des reports d'engagements des travaux du DATA CENTER et la Rénovation de l'UFR lettres prévus en 2019 initialement.

De plus, dans le cadre de la réévaluation de deux opérations dont l'Université d'Angers porte la maîtrise d'ouvrage, le montant global des deux opérations a été réévalué à la hausse présentant un surcout.

Il s'agit du DATA CENTER pour lequel ALM apporte un nouveau soutien financier de 800 000 € portant le coût de l'opération à 2 100 000 € et les travaux de la Passerelle qui bénéficieront d'un financement complémentaire de 1 000 000 € par la Région.

Concernant les projets RFI, le reste à engager s'élève à 3 802 190 € soit 21 % des AE totale avec 11,6% pour Lumomat et 25 % pour les autres RFI. Pour Thélème qui a débuté en 2018, il reste 86% des AE à engager avec la particularité d'une délégation de crédit ANR annuelle.

Concernant les projets de Recherche, le reste à engager de 5 566 068 €, soit 19 % des AE, pourcentage à rattacher au type de financement des projets, à la durée d'exécution et au projet se finalisant en 2019 ou 2020 (CPER et SAIC).

IV- Les autres données à titre d'information

Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

Tableau 5 : opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

Auparavant les étudiants non boursiers payaient une cotisation qui transitait par les comptes de tiers de l'université. C'est la raison pour laquelle les comptes de tiers sont réduits et ne concernent plus que les aides à la mobilité étudiante et la collecte de la TVA.

Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2019, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois.

Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées⁴. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

⁴ Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Tableau 11 : les moyens des unités mixtes de recherche

Ce dernier tableau a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des moyens dont disposent les UMR pour fonctionner.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)			
		Emplois sous plafond Etat *		Emplois financés hors SCSP		Global			
Catégories d'emplois		Nature des emplois		En ETPT		En ETPT		Global	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	722,0			722,0		722,0	
		CDI	1,0		7,0	8,0		8,0	
	Non permanents	CDD	218,0		130,0	348,0		348,0	
		S/total EC	941,0		137,0	1 078,0		1 078,0	
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								-	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	514,0			514,0		514,0	
		CDI			96,0	96,0		96,0	
	Non permanents	CDD	26,0		165,0	191,0		191,0	
		S/total Biatss	540,0		261,0	801,0		801,0	
Totaux		1 481,0	(1)	398,0	1 879,0		1 879,0		
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 562,0						Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)	
		(3)							

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses							Recettes			
	Budget initial (a)		Nouveau BR		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Budget initial (d)	Nouveau BR	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	127 360 260	127 360 260	969 788	969 788	128 330 048	128 330 048	153 739 249	1 816 638	155 555 887	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>35 714 937</i>	35 714 937	<i>84 609</i>	<i>84 609</i>	35 799 546	35 799 546	125 883 966	- 464 495	125 419 471	Subvention pour charges de service public
					-	-	1 832 692	- 326 000	1 506 692	Autres financements de l'Etat
					-	-	-	1 819 187	1 819 187	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	26 990 851	28 022 122	- 145 761	- 1 424 246	26 845 090	26 597 876	14 191 994	- 1 272 182	12 919 812	Autres financements publics
					-	-	11 830 597	2 060 128	13 890 725	Recettes propres
					-	-				
					-	-				
Investissement	11 951 778	9 206 778	- 5 722 123	- 3 526 780	6 229 655	5 679 998	2 083 178	894 264	2 977 442	Recettes fléchées **
					-	-	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
					-	-	2 073 178	889 264	2 962 442	Autres financements publics fléchés
					-	-	10 000	5 000	15 000	Recettes propres fléchées
					-	-		-		
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-				
Personnel	-	-	-	-	-	-				
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-				
Investissement	-	-	-	-	-	-				
TOTAL DES DÉPENSES	166 302 889	164 589 160	- 4 898 096	- 3 981 238	161 404 793	160 607 922	155 822 427	2 710 902	158 533 329	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-		6 692 140		-	8 766 733	-	2 074 593	Solde budgétaire (déficit)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes						
	Compte financier 2018 Principal et SAIC		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Compte financier 2018 Principal et SAIC	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP							Montants
Personnel	123 660 779	123 658 437	127 360 260	127 360 260	969 788	969 788	969 788	969 788	128 330 048	128 330 048							Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>34 427 094</i>	<i>34 427 094</i>	<i>35 714 937</i>	<i>35 714 937</i>	<i>84 609</i>	<i>84 609</i>	<i>84 609</i>	<i>84 609</i>	35 799 546	35 799 546							Subvention pour charges de service public
Fonctionnement et intervention	23 539 867	22 032 732	26 925 851	27 957 122	- 145 761	- 1 424 246	- 145 761	- 1 424 246	26 780 090	26 532 876							
Investissement	6 400 545	4 916 488	11 951 778	9 206 778	- 5 722 123	- 3 526 780	- 5 722 123	- 3 526 780	6 229 655	5 679 998							
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Personnel																	
Fonctionnement																	
Investissement																	
TOTAL DES DÉPENSES	153 601 191	150 607 657	166 237 889	164 524 160	- 4 898 096	- 3 981 238	- 4 898 096	- 3 981 238	161 339 793	160 542 922	155 277 518	155 682 427	2 710 902	2 710 902	158 393 329		TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		4 669 862		-		6 692 140		6 692 140		-		8 841 733	-	-	2 149 593		Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes					
	Compte financier 2018		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Compte financier 2018	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel		-		-	-	-		-	-	-		140 000	-	-	140 000	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		-		-				-	-	-						Subvention pour charges de service public
																Autres financements de l'Etat
																Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention			65 000	65 000	-	-			65 000	65 000		40 000	-	-	40 000	Autres financements publics
												100 000	-	-	100 000	Recettes propres
Investissement					-	-			-	-						Recettes fléchées **
																Financements de l'Etat fléchés
																Autres financements publics fléchés
																Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Personnel																
Fonctionnement																
Investissement																
TOTAL DES DÉPENSES			65 000	65 000	-	-			65 000	65 000		140 000	-	-	140 000	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)				75 000		-				75 000						Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	8 766 733	-	-	2 074 593
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		8 841 733			8 841 733
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					-
<i>dont solde budgétaire FU</i>					-
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					-
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	1 400		15 833	15 833	15 833
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 294 541	311 200	5 170	5 170	316 370
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	430 063	1 275 000	- 375 000	- 375 000	900 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	1 726 004	10 352 933	- 353 997	- 353 997	3 306 796
Variation de trésorerie (I)	4 671 207	-	6 755 087	6 755 087	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>	<i>206 270</i>		<i>1 559 895</i>	<i>1 559 895</i>	<i>-</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>	<i>4 464 937</i>		<i>5 195 192</i>	<i>5 195 192</i>	<i>-</i>
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	6 397 211	10 352 933	6 401 090	6 401 090	3 306 796

Financements (couverture des besoins)					
	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)	4 669 862	-	6 692 140	6 692 140	-
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>1 960 678</i>		<i>6 692 140</i>		<i>-</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	<i>2 709 184</i>				<i>-</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>		<i>75 000</i>			<i>75 000</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>-</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					<i>-</i>
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	160		3 780	3 780	3 780
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	1 644 557	311 200	5 170	5 170	316 370
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	82 632	1 200 000	- 300 000	- 300 000	900 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)	6 397 211	1 511 200	6 401 090	6 401 090	1 220 150
Variation de trésorerie (II)	-	8 841 733	-	-	2 086 646
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>		<i>3 611 784</i>			<i>2 051 889</i>
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>		<i>5 229 949</i>			<i>34 757</i>
TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)	6 397 211	10 352 933	6 401 090	6 401 090	3 306 796

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

SIE : service inter-établissements

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	122 010 638	125 278 498	965 665	965 665	126 244 163	Subventions de l'Etat	123 923 410	126 121 239	- 514 495	- 514 495	125 606 744
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	34 427 094	35 714 937	84 609	84 609	35 799 546	Fiscalité affectée	-	-	1 819 187	1 819 187	1 819 187
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 890 900	39 143 884	- 1 356 043	- 1 356 043	37 787 841	Autres subventions	12 535 348	17 841 466	- 2 998 618	- 2 998 618	14 842 848
						Autres produits	19 856 205	19 910 581	1 393 632	1 393 632	21 304 213
TOTAL DES CHARGES (1)	155 901 538	164 422 382	- 390 378	- 390 378	164 032 004	TOTAL DES PRODUITS (2)	156 314 963	163 873 286	- 300 294	- 300 294	163 572 992
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	413 424	-	90 084	90 084	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	549 096	-	-	459 012
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	156 314 963	164 422 382	- 300 294	- 300 294	164 032 004	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	156 314 963	164 422 382	- 300 294	- 300 294	164 032 004

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	413 424	- 549 096	90 084	90 084	- 459 012
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 143 515	9 400 000	-	-	9 400 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 151 020	- 7 838 117	-	-	- 7 838 117
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	6 180	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 7 461 125	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	2 950 975	1 012 787	90 084	90 084	1 102 871

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	2 950 975	1 012 787	90 084	90 084	1 102 871
						Financement de l'actif par l'État	1 143 500	1 193 250	-	-	1 193 250
Investissements	2 039 830	9 206 778	- 3 526 780	- 3 526 780	5 679 998	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 435 180	3 372 628	- 1 573 759	- 1 573 759	1 798 869
						Autres ressources	-	75 258	-	-	75 258
Remboursement des dettes financières	1 400	-	-	-	-	Augmentation des dettes financières	1 400	-	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 041 230	9 206 778	- 3 526 780	- 3 526 780	5 679 998	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 531 055	5 653 923	- 1 483 675	- 1 483 675	4 170 248
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	3 489 825	-	2 043 105	2 043 105	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	3 552 855	-	-	1 509 750

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	3 489 825	- 3 552 855	2 043 105	2 043 105	- 1 509 750
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 1 181 382	5 288 878	- 4 711 982	- 4 711 982	576 896
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	4 671 207	- 8 841 733	6 755 087	6 755 087	- 2 086 646
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	21 140 733	17 587 878	19 630 983	19 630 983	19 630 983
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 11 227 916	- 5 939 038	12 875 896	12 875 896	- 10 651 020
Niveau de la TRESORERIE	32 368 648	23 526 915	6 755 087	6 755 087	30 282 002

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	122 010 638	125 278 498	965 665	965 665	126 244 163	Subventions de l'Etat	123 923 410	126 121 239	- 514 495	- 514 495	125 606 744
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	34 427 094	35 714 937	84 609	84 609	35 799 546	Fiscalité affectée			1 819 187	1 819 187	1 819 187
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 890 900	39 078 884	- 1 356 043	- 1 356 043	37 722 841	Autres subventions	12 535 348	17 841 466	- 2 998 618	- 2 998 618	14 842 848
						Autres produits	19 856 205	19 845 581	1 393 632	1 393 632	21 239 213
TOTAL DES CHARGES (1)	155 901 538	164 357 382	- 390 378	- 390 378	163 967 004	TOTAL DES PRODUITS (2)	156 314 963	163 808 286	- 300 294	- 300 294	163 507 992
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	413 424	-	90 084	90 084	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	549 096	-	-	459 012
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	156 314 963	164 357 382	- 300 294	- 300 294	163 967 004	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	156 314 963	164 357 382	- 300 294	- 300 294	163 967 004

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	413 424	- 549 096	90 084	90 084	- 459 012
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 143 515	9 400 000	-	-	9 400 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 151 020	- 7 838 117	-	-	- 7 838 117
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	6 180		-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs			-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 7 461 125		-	-	-
= CAF ou IAF*	2 950 975	1 012 787	90 084	90 084	1 102 871

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial 2019 (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial 2019 (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	2 950 975	1 012 787	90 084	90 084	1 102 871
Investissements	2 039 830	9 206 778	- 3 526 780	- 3 526 780	5 679 998	Financement de l'actif par l'État	1 143 500	1 193 250	-	-	1 193 250
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 435 180	3 372 628	- 1 573 759	- 1 573 759	1 798 869
						Autres ressources		75 258		-	75 258
Remboursement des dettes financières	1 400			-	-	Augmentation des dettes financières	1 400			-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 041 230	9 206 778	- 3 526 780	- 3 526 780	5 679 998	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 531 055	5 653 923	- 1 483 675	- 1 483 675	4 170 248
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	3 489 825	-	2 043 105	2 043 105	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	3 552 855	-	-	1 509 750

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2018 (Principal & Saic)	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	3 489 825	- 3 552 855	2 043 105	2 043 105	- 1 509 750
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 1 181 382	5 288 878	- 4 711 982	- 4 711 982	576 896
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	4 671 207	- 8 841 733	6 755 087	6 755 087	- 2 086 646
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	21 140 733	17 587 878	19 630 983	19 630 983	19 630 983
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 11 227 916	- 5 939 038	12 875 896	12 875 896	- 10 651 020
Niveau de la TRESORERIE	32 368 648	23 526 915	6 755 087	6 755 087	30 282 002

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2018	Budget initial 2019 (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2018	Budget initial 2019 (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel					-	Subventions de l'Etat					-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					-	Fiscalité affectée					-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention		65 000			65 000	Autres subventions					-
						Autres produits		65 000			65 000
TOTAL DES CHARGES (1)	-	65 000	-	-	65 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	-	65 000	-	-	65 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	-	65 000	-	-	65 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	-	65 000	-	-	65 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2018	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-	-	-	-	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-
= CAF ou IAF*	-	-	-	-	-

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2018	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2018	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	-	-
						Financement de l'actif par l'État					-
Investissements						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat					-
						Autres ressources					-
Remboursement des dettes financières						Augmentation des dettes financières					-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	-	-	-	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	-	-	-	-
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution N-1 (p)	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-	-	-	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT					-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *					-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT					-
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-
Niveau de la TRESORERIE					-

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Prévision de Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes les années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018	AE consommées les années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018	AE reprogrammées ou reportées en 2019*	AE nouvelles ouvertes en 2019 = Bi + BR 2019	TOTAL des AE ouvertes en 2019	CP ouverts les années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018	CP consommés les années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018	CP reprogrammés ou reportés en 2019*	CP nouveaux ouverts en 2019 = Bi + BR 2019	TOTAL des CP ouverts en 2019	Restes à engager en fin d'année 2019 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2019 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
PFIPPIDDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	2 774 335	2 161 280	2 161 280	-	200 000	200 000	2 072 338	2 072 338	-	288 942	288 942	413 055	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION SCIENCES CPER : REHABSCI	1 500 000	600 483	600 483	-	94 000	94 000	404 760	404 760	-	234 955	234 955	805 517	54 768
PFIPPIDPI : PPRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPRL902	6 000 000	102 853	102 853	-	11 751	11 751	73 070	73 070	-	19 565	19 565	5 885 396	21 969
PFIPPIDPI : REHABILITATION MEDECINE CPER : REHABSAN	10 267 000	5 083 962	5 083 962	-	573 288	573 288	4 913 554	4 913 554	-	465 515	465 515	4 609 750	278 181
PFIPPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACNTR	2 100 000	225 103	225 103	-	1 367 661	1 367 661	172 298	172 298	-	133 973	133 973	507 236	1 286 493
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 672 239	472 765	472 765	-	14 620	14 620	136 688	136 688	-	149 699	149 699	4 184 854	200 998
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement	27 313 574	8 646 446	8 646 446	-	2 261 320	2 261 320	7 772 708	7 772 708	-	1 292 649	1 292 649	16 405 808	1 842 409
PFIRECCPER : CPER	3 973 015	2 701 606	2 701 606	-	607 732	607 732	2 432 131	2 432 131	-	877 207	877 207	663 677	-
PFIRECHREG : Projets Region □	8 785 489	5 175 244	5 175 244	-	2 119 876	2 119 876	4 990 547	4 990 547	-	2 304 573	2 304 573	1 490 369	-
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 404 061	2 113 745	2 113 745	-	795 908	795 908	2 083 790	2 083 790	-	825 863	825 863	1 494 407	-
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	10 566 592	6 849 821	6 849 821	-	1 869 533	1 869 533	6 747 684	6 747 684	-	1 971 670	1 971 670	1 847 238	-
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 745 088	1 319 937	1 319 937	-	354 773	354 773	1 308 618	1 308 618	-	366 092	366 092	70 378	-
Total contrats de recherche non fléchées	29 474 243	18 160 353	18 160 353	-	5 747 822	5 747 822	17 562 770	17 562 770	-	6 345 405	6 345 405	5 566 068	-
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 420 920	2 664 976	2 664 976	-	359 231	359 231	2 173 544	2 173 544	-	776 019	776 019	396 713	74 644
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 340 000	2 435 137	2 435 137	-	734 936	734 936	2 086 291	2 086 291	-	875 135	875 135	1 169 927	208 646
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	7 143 872	4 563 457	4 563 457	-	1 027 144	1 027 144	3 392 791	3 392 791	-	1 330 794	1 330 794	1 553 271	867 016
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 792 000	1 418 360	1 418 360	-	691 361	691 361	465 060	465 060	-	913 161	913 161	682 279	731 500
PFIRECHRFI : THELEME	13 290 000	649 625	649 625	-	1 125 724	1 125 724	640 448	640 448	-	1 134 222	1 134 222	11 514 651	679
Total des contrats de recherche fléchées	30 986 792	11 731 555	11 731 555	-	3 938 396	3 938 396	8 758 134	8 758 134	-	5 029 331	5 029 331	15 316 841	1 882 486
TOTAL Contrats de recherche	60 461 035	29 891 908	29 891 908	-	9 686 218	9 686 218	26 320 904	26 320 904	-	11 374 736	11 374 736	20 882 909	1 882 486
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	824 900	684 760	684 760	-	106 465	106 465	684 760	684 760	-	106 465	106 465	33 675	-
Total contrats d'enseignement	824 900	684 760	684 760	-	106 465	106 465	684 760	684 760	-	106 465	106 465	33 675	-
Total	88 599 509	39 223 114	39 223 114	-	12 054 003	12 054 003	34 778 372	34 778 372	-	12 773 850	12 773 850	37 322 392	3 724 895
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	28 485 125	14 137 442	14 137 442	-	4 803 099	4 803 099	13 940 108	13 940 108	-	5 000 434	5 000 434	9 544 584	-
Ss total fonctionnement et intervention	27 463 215	12 951 224	12 951 224	-	4 242 610	4 242 610	9 857 143	9 857 143	-	5 454 205	5 454 205	10 269 381	1 882 486
Ss total investissement	32 651 169	12 134 448	12 134 448	-	3 008 293	3 008 293	10 981 121	10 981 121	-	2 319 211	2 319 211	17 508 427	1 842 409

B - Prévisions de recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements des années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018	Encaissement prévu en 2019 = Bi + BR 2019	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
PFIPPIDDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	2 774 335	2 372 090	402 245	402 245	-	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION SCIENCES CPER : REHABSCI	1 500 000	500 000	1 000 000	150 000	150 000	700 000
PFIPPIDPI : PPRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPRL902	6 000 000	525 000	5 475 000	320 000	600 000	4 555 000
PFIPPIDPI : REHABILITATION MEDECINE CPER:REHABSAN	10 267 000	-	10 267 000	5 696 228	350 000	4 220 772
PFIPPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACNTR	2 100 000	300 000	1 800 000	22 000	450 000	1 328 000
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 672 239	672 239	4 000 000	27 000	250 000	3 723 000
Total programmes pluriannuels d'investissement	27 313 574	4 369 329	22 944 245	6 617 473	1 800 000	14 526 772
PFIRECCPER : CPER	3 973 015	19 474	3 953 541	1 952 222	654 954	1 346 365
PFIRECHREG : Projets Region □	8 785 489	188 795	8 596 694	4 506 506	1 501 984	2 588 204
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 404 061	4 585	4 399 476	2 391 644	907 474	1 100 358
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	10 566 592	76 531	10 490 061	7 215 778	1 981 732	1 292 551
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 745 088	18 339	1 726 749	1 401 431	254 194	71 124
Total contrats de recherche non fléchées	29 474 243	307 722	29 166 521	17 467 581	5 300 338	6 398 602
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 420 920	420 920	3 000 000	2 125 844	262 333	611 823
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 340 000	445 000	3 895 000	1 920 587	805 900	1 168 513
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	7 143 872	1 493 754	5 650 118	3 726 076	648 109	1 275 933
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 792 000	-	2 792 000	2 034 600	65 000	692 400
PFIRECHRFI : THELEME	13 290 000	-	13 290 000	1 196 100	1 196 100	10 897 800
Total des contrats de recherche fléchées	30 986 792	2 359 674	28 627 118	11 003 207	2 977 442	14 646 469
total contrats de recherche	60 461 035	2 667 396	57 793 639	28 470 788	8 277 780	21 045 071
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	824 900	-	824 900	824 900	-	-
Total contrats d'enseignement	824 900	-	824 900	824 900	-	-
Total	88 599 509	7 036 725	81 562 784	35 913 161	10 077 780	35 571 843